

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n°1919

Zurich, le 13 janvier 2025

Amendements au Règlement sur les agents de la FIFA et introduction d'un examen en ligne

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que, lors de sa séance du 10 décembre 2024, le Conseil de la FIFA a approuvé un amendement au Règlement sur les agents de la FIFA.

Cette décision fait suite à un processus de consultation mené par le groupe de travail sur les agents afin d'organiser l'examen de la FIFA pour les agents avec l'actuel système d'octroi de licences.

Lors de ces échanges, la possibilité d'organiser un examen en ligne a fait consensus étant donné que cela permettrait à davantage de candidat(e)s de passer l'examen sans occasionner de frais de voyage ou d'autres dépenses connexes susceptibles de les freiner dans leur projet de devenir agent. La tenue d'un examen en ligne allant à l'encontre des dispositions de l'article 6 du Règlement sur les agents de la FIFA, il a été décidé d'amender ce dernier afin de donner à l'administration de la FIFA la flexibilité nécessaire pour établir la meilleure procédure d'examen possible.

La version révisée du Règlement sur les agents, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025, est disponible [ici](#).

Examen de la FIFA pour les agents en 2025

Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous faire part d'informations complémentaires concernant la session d'examen prévue en 2025.

Dans l'optique d'encourager davantage d'individus et parties prenantes à devenir agent, l'examen correspondant se tiendra désormais en ligne à partir de 2025. Les candidat(e)s pourront ainsi passer l'examen sans avoir à se déplacer sur un site d'examen prévu par une association membre.

Les conditions générales d'examen, ainsi que les règles applicables, seront publiées en temps utile par la FIFA sur la Plateforme des agents et le site Internet de la FIFA. Vous pouvez néanmoins déjà trouver ci-dessous les informations relatives à la période d'inscription et à la date d'examen.

5^e examen de la FIFA pour les agents	
Période d'inscription	du 4 mars au 17 avril 2025
Date de l'examen	18 juin 2025

Veuillez noter qu'à partir de 2025, il n'y aura qu'une session d'examen par an.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les associations membres impliquées pour leur travail et leur soutien à l'organisation des quatre sessions de l'examen de la FIFA pour les agents qui se sont déroulées à ce jour.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Luis Villas-Boas Pires, chef du département Agents, par courriel à l'adresse regulatory@fifa.org.

Vous remerciant de prendre acte du contenu de la présente circulaire et de le transmettre à vos clubs affiliés ainsi qu'à toutes les parties prenantes concernées, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Mattias Grafström
Secrétaire Général

Copie à :

- Conseil de la FIFA
- Confédérations
- Groupe de travail sur les agents